

Image not found or type unknown



Exploitation marque deposee

Par **GILLARD**, le **07/03/2008** à **17:58**

Bonjour

j'ai déposé une marque l l'INPI qui est exploité par quelqu'un sur internet et qui nous fait du tort notre clientèle croyant que c'est nous?

J'ai essayé un ccrd amiable avec la personne qui ne veut rien savoir et dit qu'elle à les moyens de payer des Avocats

Quel est mon recours

Merci d'avance de votre réponse

Par **Biolay**, le **09/03/2008** à **09:11**

L'usage non autorisé d'une marque déposée constitue en principe une contrefaçon et un acte de concurrence déloyale en cas de confusion. Vous devez donc consulter un avocat spécialisé en droit de la concurrence qui, après examen des particularités de votre affaire, saura vous donner les conseils appropriés.